

KRISTELA BYTYCI**Députée bruxelloise**

036747

Question orale Madame Bytyçi, Députée, adressée à M. Clerfayt, Ministre en charge de la Formation professionnelle et à M. Rudi Vervoort, ministre en charge des Crèches

Objet : les formations liées au secteur de la petite enfance

Monsieur le Ministre,

Le secteur de la petite enfance à Bruxelles fait face à de nombreux défis. Il y a un manque de places, surtout dans les communes les plus pauvres, ainsi qu'une pénurie de personnel liée au manque d'attractivité du secteur. Cette situation concerne également d'autres enjeux, comme l'émancipation des femmes. Si une femme doit garder ses enfants faute de place en milieu d'accueil, elle ne peut accéder au marché du travail. A l'heure actuelle, 23% doivent diminuer ou arrêter le travail faute de place en crèche. Cela concerne principalement les mères, dont 61% expriment la difficulté voire l'impossibilité de travailler à temps plein, contre 37% des pères. De plus, pallier la pénurie de personnel devrait pouvoir soutenir l'objectif fixé par le Conseil Supérieur de l'Emploi d'atteindre 80% de taux d'emploi en Belgique en 2030.

Le conseil de l'égalité entre les femmes et les hommes rapporte également une baisse du nombre d'étudiants dans les formations de puériculture. Le conseil alerte ainsi sur le fait que cela risque d'aggraver la situation actuelle. Cependant, le nouveau bachelier professionnalisant en « accueil et éducation du jeune enfant » est salué, bien que le conseil estime cela insuffisant pour pallier la pénurie.

Dans son avis émis en décembre 2024, le CEFH fait ainsi une série de recommandations concernant l'attractivité du secteur, l'emploi et la formation. Il est suggéré de réaliser une campagne de communication grand public autour des métiers de l'enfance et du soin à la personne de façon générale. Le but serait d'informer et de visibiliser ces métiers en soulignant leur importance pour la qualité de vie des Bruxellois. Le but serait aussi d'informer sur les cursus et formations à ce sujet. Enfin, cette campagne devrait viser à briser les stéréotypes et attirer plus d'hommes dans les métiers concernés.

De plus, le CEFH demande la création d'un accord-cadre sectoriel sur l'emploi, la formation et l'enseignement. Il préconise de renforcer les parcours de formation et l'accélération de la validation de compétences pour le métier d'accueillant d'enfant. De même pour la création d'une nouvelle formation pilote accélérée au métier avec les partenaires officiels de Bruxelles

formation. Il est également demandé de faire un diagnostic de l'offre de formations et de passerelles donnant un accès aux métiers du non-marchand.

Au vu de ces faits, j'aimerais vous poser les questions suivantes :

- Dans quelle mesure avez-vous pris en compte l'avis du CEFH sur la petite enfance ? Quelles recommandations ont été suivies ?
- Des campagnes d'informations ont-elles été menées, comme cela a été recommandé ? Si oui, quelle en ont-été les stratégies ?
- Quelles autres solutions sont apportées pour pallier la pénurie et au manque d'attractivité du secteur ?
- Quels sont vos échanges avec vos homologues aux autres niveaux de pouvoir pour trouver des solutions à ces enjeux ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.



Kristela Bytyçi